
Ajustement des RPG 2014

Réponse à une lettre d'observation

J'ai reçu de la DDT une lettre d'observations m'indiquant une surface déclarée plusieurs fois sur l'un de mes ilots. De quoi s'agit-il exactement ?

Comme cela a été dit au moment de la déclaration PAC 2014, l'administration suite à une demande de l'Europe, procède à une vérification systématique des RPG. Ce contrôle exhaustif, révèle des anomalies, souvent mineures. Il faut, toutefois, répondre à cette demande.

Pour cela, portez vos observations sur la fiche réponse envoyée par l'administration, sans oublier de dater et signer.

Puis-je utiliser les photos de mon RPG pour répondre ?

Il s'agit, la plupart des cas, d'observations de type « G3 », c'est-à-dire d'un doublon. Vous devez vous servir des photos jointes à votre lettre d'observation. Le cas échéant, utilisez votre RGP, sans oublier d'en faire une copie.

Il y a peu de place dans la case « votre réponse » comment puis-je faire pour bien expliquer les choses ?

Vous pouvez compléter la lettre d'observation en formulant vos commentaires sur une feuille de papier libre que vous devrez dater et signer.

Le doublon qui est en cause est dû au mauvais dessin de mon voisin. Comment dois-je faire dans ce cas ?

Le mieux, est de se mettre d'accord avec votre voisin et chacun apporte une réponse. Si vous êtes sûr de votre positionnement, reportez-vous à la note explicative jointe à votre lettre d'observation.

D'une façon générale, une lettre d'observation ne doit pas rester sans réponse même après le délai des 10 jours indiqués.

Dois-je envoyer ma réponse avec accusé de réception ?

Il peut être effectivement prudent de procéder à votre envoi avec accusé de réception si vous jugez que l'enjeu le justifie.

Gilles ROUX - Olivier PASSELANDE
Chambre d'agriculture de la Vienne

☞ Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80 ☞ Mirebeau 05.49.50.44.29
☞ Montmorillon 05.49.91.01.15 ☞ Vivonne 05.49.36.33.60